

CREATIVE FACTORY SELECTION SAISON 6

REGLEMENT ET CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES

LE PRINCIPE DE LA CREATIVE FACTORY SELECTION : VOTRE ACCELERATEUR DE PROJET

6 projets d'entreprises sélectionnés

La Creative Factory Selection accompagnera six entreprises ou projets, de fin juin 2019 à mars 2020. Ces 9 mois seront rythmés par des ateliers visant à faire progresser de façon très pragmatique et progressive tous les aspects des projets retenus : à la fois sur le contenu (proposition de valeur, cibles de clients, modèle économique, business plan...), mais aussi sur l'environnement du projet (économique, communication, juridique...).

Des professionnels et experts partageront leurs méthodologies lors d'ateliers ponctués d'exercices pratiques, adaptés au contexte de chaque participant. Des séances mensuelles de coaching personnalisé viennent compléter le dispositif. Des temps d'échanges sont également prévus entre les participants, pour créer une dynamique de groupe.

En quoi consiste la Creative Factory Selection ?

Creative Factory Selection est un programme d'accélération destiné à structurer et à booster des projets à fort potentiel économique dans les domaines des Industries Culturelles et Créatives. Ces projets devront présenter un caractère d'innovation, d'usage ou technologique.

Pour qui ?

Les créateurs de projets ou les dirigeants d'entreprises en phase d'amorçage ou de diversification (de moins de 5 ans) qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement devront être implantés en Pays de la Loire et avoir un projet en lien avec les Industries Culturelles et Créatives.

À la clé

- **Un accompagnement en trois volets : ateliers collectifs, coachings personnalisés et conseils sur mesure.**
- **Un prêt d'excellence de la Banque Populaire Grand Ouest : prêt entreprise de 5 à 20 K€ à taux 0 pour les entreprises de moins de 24 mois (sur conditions jointes en annexe)**

Programme des ateliers

Les ateliers : les projets et entreprises sélectionnés participeront aux journées de formation / atelier sur les thématiques stratégiques, qui vont de la proposition de valeur jusqu'à la commercialisation. Ces ateliers mixent théorie et mise en pratique.

Une douzaine d'ateliers, d'une demi-journée à 1 journée, sont proposés par nos partenaires, ainsi que par des prestataires associés au dispositif. Voici quelques exemples de thématiques proposées :

- **Proposition de valeur** : formalisation de proposition de valeur – marchés cibles
- **Business model** : approfondissement des différentes dimensions du business model
- **Juridique-social-fiscal** : passage en société, statut, évolution du capital, formes de contractualisation...
- **Communication** : identité graphique et plan webmarketing.
- **Propriété intellectuelle** : droits d'auteur – marque – modèles – brevets.
- **Business Plan** : les fondamentaux pour structurer son business plan.
- **Marketing / Commercial** : développement commercial, plan d'action commerciale.
- **Pitch** : structuration de la présentation de son projet ou entreprise.
- **Crash Test** : simulation d'un pitch "investisseurs".

Coaching et conseils sur mesure

Les lauréats Creative Factory Selection bénéficieront d'un accompagnement pendant 9 mois de la part de la Creative Factory. Ce coaching mensuel sera complété par une vingtaine d'heures de conseils forfaitaires proposés conjointement par nos partenaires experts :

- **In Extenso** : rédaction de business plan, fiscalité de l'innovation, comptabilité
- **Parthema** : conseils juridiques, social, facilitation des démarches de création
- Mais aussi : **Banque Populaire Grand Ouest, Atlanpole, W Agency, La Boite à Donuts, Mstream, Ipsilon, Act'in Coach, Jog Factory...**

Les domaines d'innovation ciblés

Pour les projets présentés, l'innovation, qu'elle soit technologique, de service ou d'usage doit s'inscrire dans les Industries Culturelles et Créatives et potentiellement être en lien avec l'une des Communautés Créatives animées par la Creative Factory :

- **DESIGN** : « **Espaces et modes de vie(s)** »
Accompagner l'innovation transfiliales ciblant l'amélioration de la qualité, les usages des espaces de vies et les nouveaux modes de vies (mobilier, mode et accessoires, design d'espace, design d'objet, design d'usage...)
- **MEDIA** : « **Images, media & entertainment** »
Accompagner l'innovation transfiliales dans les secteurs de l'image, média et entertainment (cinéma, audiovisuel, film d'animation, jeux vidéo, motion design, BD, média...) : le cross-media, le transmedia....
- **CITY** : « **Ville créative, durable et connectée** »
Accompagner l'innovation transfiliales pour inventer la ville de demain, refonder des lieux à vivre et s'engager pour une ville créative, durable, connectée et centrée sur le citoyen

(transition énergétique, tiers lieux, objets connectés, mobilité durable, qualité de l'environnement, infrastructures communicantes...)

- **CARE : « Santé, bien être, mieux vivre »**

Accompagner le développement de concepts innovants en termes d'usages dans le domaine du bien-être et mieux vivre en ville : accompagner la mutation du parcours en amont et en aval du soin, la prise en compte du mieux vivre en ville, la prévention, la ville de tous les âges, le lien social...

Calendrier de l'appel à projets et démarrage du dispositif

- **Du 02/04/19 au 21/05/2019** : dépôt des candidatures en ligne
- **24/04/19 de 9h30 à 11h** : une réunion publique d'information sur l'accélérateur (dossier, sélection, déroulement, contenu) se tiendra dans les locaux de la Creative Factory ([inscription ici](#))
- **Pour les dossiers déposés avant le 30/04/2019** : un retour sera fait au porteur de projet sur d'éventuels éléments manquants à compléter. Un nouveau dossier pourra être déposé ensuite.
- **06 juin 2019 de 9h à 18h** : jury de sélection avec **audition des finalistes**
- **13 juin 2019** : conférence de presse et soirée de présentation des lauréats
- **26 & 27 juin 2019** : Summer camp de démarrage de l'accélérateur CFS

Les critères de sélection

1. Thématique : lien avec les Industries Culturelles et Créatives.
2. Équipe : compétences et complémentarité de l'équipe projet.
3. Innovation et proposition de valeur : offre différenciante, innovation d'usage, de service ou technologique.
4. Stratégie de développement envisagée / accès au marché : développement du CA, cible clients et accès à ces cibles.
5. Impact économique du projet : création d'emplois, contribution à l'attractivité du territoire.
6. Motivation à intégrer le dispositif Creative Factory Selection.

Le dossier de candidature

- **Etape 1** : télécharger le sommaire [de présentation du projet](#)
- **Etape 2** : réaliser la présentation de votre projet en vous basant sur ce sommaire
- **Etape 3** : [déposer votre candidature en ligne](#) en complétant le formulaire et en y joignant votre dossier de présentation

N.B. : Vous pouvez ajouter des images, des vidéos ou des liens pour illustrer votre concept / activité. Le nombre de pages est indicatif, n'hésitez pas à l'adapter pour une présentation claire de votre projet / entreprise.

ANNEXE : conditions du prêt d'excellence de la Banque Populaire

Ce prêt est éligible dans les **2 ans maximum** à partir de la date d'immatriculation de l'entreprise.

Le prêt excellence est un prêt à taux 0, adossé obligatoirement à un prêt professionnel Banque Populaire Grand Ouest, **exclusivement mis en place dans le cadre de partenariat établi avec des structures d'accompagnement.**

Caractéristiques du prêt Excellence :

Le prêt Excellence est attribué à l'entreprise, c'est-à-dire à la personne physique dans le cadre d'une entreprise individuelle et à la personne morale dans le cadre d'une société.

Les prêts Excellence sont éligibles uniquement aux projets de création (ou reprise d'entreprise) :

- Montant : 5 000 € à 20 000 € par projet
- Le montant maximum : 2 fois l'apport de l'emprunteur personne physique ou morale
- Durée maximale : 5 ans
- Différé maximum : 12 mois
- Taux d'intérêt contractuel : 0%
- Assurance emprunteur facultative
- Condition de mise en place : adossement à un prêt professionnel BPGO d'une valeur minimum égale au montant du prêt Excellence

La Banque Populaire Grand Ouest pourra solliciter la caution personnelle du porteur de projet.

La mise en place du prêt Excellence se fera, sous réserve d'acceptation du dossier, par une agence de la Banque Populaire Grand Ouest. Il sera réservé aux porteurs de projet dont le financement de la création (ou de la reprise) d'entreprise aura été réalisé par une agence de la Banque Populaire Grand Ouest.